

20001218-0009-12

TRANSMISSION FACSIMILE

TO : FIDH	FROM : WADAD MRAD HALAWANI
	CFPEDL
Att. M. Idriss YAZAMI	DATE: 19
FAX NO : 33-1-49280930	PAGES (INCLUDING THIS ONE) 3
REF:	YOUR REFERENCE :

2000 12 18 - 0009 02 - 2

**Le Comité des Familles des Personnes
Enlevées ou Disparues au Liban**
Téléfax : 961-1-280572
E-mail : kidnapped961@yahoo.com
Beyrouth

M. Antoine BERNARD
FIDH
Fax. : 33-1-43 55 18 80
Paris

Beyrouth, le 18 décembre 2000

Cher Ami,

J'espère que la FIDH a pu réaliser au cours de la rencontre qui s'est tenue à Marseille en octobre des progrès dans le domaine des droits de l'homme et notamment en ce qui concerne la lutte contre la disparition forcée.

Je m'adresse à toi ici en mon nom et au nom du Comité des Parents des Personnes Enlevées ou Disparues au Liban pour te demander des éclaircissements sur les questions suivantes :

- 1- Pourrais-tu nous communiquer les décisions ou les recommandations qui ont été adoptées à l'issue de la rencontre de Marseille afin que nous puissions connaître les derniers développements dans le processus engagé lors de la Première Rencontre Euroméditerranéenne des Familles de Disparus organisée à Paris par la FIDH entre les 8 et 11 février 2000.
- 2- Nous souhaiterions savoir pourquoi le Comité des Familles des Personnes Enlevées ou Disparues a été exclu et n'a pas été convié à la rencontre de Marseille sachant qu'il est l'un des membres fondateurs de la Coalition Euroméditerranéenne des Familles de Disparus créées à Paris en février 2000.
- 3- Me.Habib Nassar qui a représenté les Amis du Comité des Familles des Personnes Enlevées ou Disparues à la Première Rencontre de Paris m'a informé que Mme Samira Trad l'a contacté pour lui faire savoir qu'elle a été invitée à la rencontre de Marseille durant laquelle elle a participé à un atelier de travail ou à une table ronde sur la disparition forcée. Elle a aussi dit à Me. Nassar qu'elle a exposé la position du Comité des Familles des Personnes Enlevées ou Disparues en rapportant que ce dernier a mis un terme à son action suite à la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les disparitions constituée par le Président du conseil libanais en janvier 2000.

J'ignore en quelle qualité Mme Trad a exposé à la FIDH la position de notre Comité, mais je tiens à vous affirmer que ce qu'elle dit vous avoir rapporté est très loin d'être la position du Comité. Nous vous informons à ce propos que nous n'avons désigné personne pour nous représenter auprès de la FIDH ou parler en notre nom à la conférence de Marseille. D'ailleurs Mme Trad ne nous a pas informés au préalable de sa participation à cette conférence.

- 4- Nous sommes très étonnés de constater que la FIDH traite ses partenaires avec si peu de transparence et autant de légèreté et d'arbitraire. Comment peut-elle décider unilatéralement d'exclure notre Comité de la Coalition Euroméditerranéenne des Familles de Disparus dont il est membre fondateur sans même lui donner l'occasion d'exposer son point de vue et sa position ?

Par ailleurs, si la FIDH a au Liban un représentant occulte en la personne de Mme Samira Trad, elle est priée de nous le faire savoir.

Nous souhaitons vivement participer à la rencontre de Marseille pour de nombreuses raisons :

- la poursuite de ce qui a été engagé durant la Première Rencontre de février 2000 à Paris
- le maintien et la consolidation de nos liens avec les familles et les associations ayant participé à la Première Rencontre de Paris.
- la présentation aux participants à la rencontre des derniers développements intervenus dans l'affaire des disparus au Liban depuis la constitution de la commission officielle d'enquête et la publication de son rapport ainsi que l'exposé de la position de notre Comité concernant ces développements. Cela aurait peut être contribué à enrichir le débat sur la question des disparitions à la lumière d'éléments nouveaux intervenus dans notre action engagée il y a 18 ans et que nous poursuivrons jusqu'à ce que soit trouvée une solution juste à la question des disparus au Liban. Nul doute que l'évaluation d'un tel processus long et complexe aurait été intéressant à tous, la FIDH, les victimes de la disparition forcée, les autres militants dans ce domaine mais aussi notre Comité.

En attendant de te lire, je me tiens à ton entière disposition pour te fournir toute information que tu jugeras nécessaire.

Bien à toi.

Pour le Comité des Familles des Personnes
Enlevées ou Disparues au Liban
Wadad Mrad Halawani



C.C : Idriss YAZAMI

Fax : 33-1-49 28 09 30